



MÉMO VACCINS

La date de péremption des vaccins immunisants doit être respectée.

- Si la date de péremption est inscrite en mois, par exemple **JL 2024**, le vaccin peut être utilisé pendant tout le mois, c'est à dire jusqu'au 31 juillet 2024 inclusivement.
- Si une journée du mois est indiquée sur la boîte ou le vaccin, par exemple le **21 NO 2024**, celui-ci pourra être utilisé jusqu'à ce jour inclusivement.

🔑 Voici l'abréviation des mois qui est parfois employée 🔑

JA, JAN ou 01	🔑 janvier	JL, JUL ou 07	🔑 juillet
FE, FEB ou 02	🔑 février	AUG ou 08	🔑 août
MR, MAR ou 03	🔑 mars	SE, SEP ou 09	🔑 septembre
AL, APR, AV ou 04	🔑 avril	OC, OCT ou 10	🔑 octobre
MA, MAY ou 05	🔑 mai	NO, NOV ou 11	🔑 novembre
JN, JUN ou 06	🔑 juin	DE, DEC ou 12	🔑 décembre

Tous les vaccins périmés doivent être sortis immédiatement du réfrigérateur. Veuillez les mettre dans un sac avec le formulaire *Retour de vaccins périmés* bien rempli, les retourner dans le mois suivant la date de péremption à l'endroit où vous allez chercher vos commandes de vaccins, puis transmettre une copie du formulaire par courriel au gpi.agence16@ssss.gouv.qc.ca.

Pour les CISSS seulement

Un retour doit être créé dans le SI-PMI pour tous vaccins périmés. Veuillez informer la personne responsable de la saisie dans le SI-PMI de votre dépôt local avant de retourner les vaccins périmés au dépôt régional.

☺ Ce mémo peut être apposé sur la porte du réfrigérateur.



MÉMO VACCINS

IMPORTANT

- ☑ *Toujours garder les vaccins dans leur boîte originale.*
- ☑ *Assurer la **rotation des vaccins**, ceux ayant une date de péremption approchée doivent toujours être utilisés en premier.*

Merci!

☺ Ce mémo peut être apposé sur la porte du réfrigérateur.